



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-HUITIÈME SESSION

## RAPPORT SUR LA 35<sup>e</sup> CONSULTATION TECHNIQUE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

### POINT 15.2 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Établi par la Présidente de la 35<sup>e</sup> Consultation technique)*

#### Contexte

[1] Chaque année, la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) est l'occasion pour elles de débattre de questions présentant un intérêt commun. Le paragraphe 4 de l'article IX de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) dispose que:

Le Secrétaire convoquera des consultations techniques régulières des représentants des organisations régionales pour la protection des végétaux pour:

- a) *promouvoir* l'établissement et l'utilisation de normes internationales appropriées concernant les mesures phytosanitaires;
- b) *encourager* une coopération interrégionale pour la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées pour la lutte contre les organismes nuisibles et pour prévenir leur dissémination et/ou leur introduction.

[2] La 35<sup>e</sup> Consultation technique des ORPV a été organisée par le Secrétaire de la CIPV et s'est tenue du 24 au 26 octobre 2023 à Bogota (Colombie), au CONNECTA Centro Empresarial.

[3] Tous les documents et rapports distribués en cette occasion peuvent être consultés sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup>.

[4] Neuf (des dix) ORPV étaient représentées à la Consultation, à laquelle assistaient notamment le nouveau Coordonnateur, M. Niassy SALIOU, le Responsable scientifique adjoint du Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), M. Flaubert NANA SANI, et le Directeur exécutif de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, nouvellement élu, M. Mohamed Habib BEN JAMAA. On trouvera la liste complète des participants dans le rapport complet sur la 35<sup>e</sup> Consultation technique.

[5] Le présent document fait état des principales questions examinées et décisions prises lors de la Consultation. On trouvera davantage de détails dans le rapport complet, consultable sur le PPI<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> 35<sup>e</sup> Consultation technique des ORPV (2023): <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/partners/technical-consultation-among-rppos/2023-35th-tc-rppo/>.

<sup>2</sup> Rapport sur la 35<sup>e</sup> Consultation technique des ORPV: [https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/01/2023\\_Report\\_of\\_the\\_35th\\_Technical\\_Consultation\\_among\\_RPPOs\\_cN8Vvwz.pdf](https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2024/01/2023_Report_of_the_35th_Technical_Consultation_among_RPPOs_cN8Vvwz.pdf).

- [6] **Approbation des modèles pour la collecte d'informations.** Les participants à la 35<sup>e</sup> Consultation technique ont approuvé un modèle pour la collecte d'informations relatives à des faits pouvant présenter un intérêt pour d'autres ORPV, élaboré par le Comité de santé végétale du Cône Sud. Un deuxième modèle, pour la collecte d'informations relatives aux organismes nuisibles qui constituent un sujet de préoccupation, a également été étudié au cours de l'examen du Plan d'action de la Consultation technique, à la lumière d'une liste d'organismes nuisibles établie sur la base des rapports des ORPV; le modèle en question doit encore être approuvé.
- [7] **Exposé sur les relations entre les ORPV et la CIPV et sur le rôle des ORPV en matière de promotion de la santé des végétaux à l'échelle mondiale.** Les participants sont convenus que l'exposé qui leur avait été présenté pourrait l'être également à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 18<sup>e</sup> session, si le Bureau de la Commission donnait son approbation<sup>3</sup>.
- [8] **Proposition d'harmonisation des informations relatives aux ORPV sur le PPI.** Les participants à la Consultation technique sont convenus d'œuvrer ensemble à l'actualisation des informations relatives à chaque ORPV sur le PPI, grâce à l'utilisation d'un modèle harmonisé. Les ORPV ont décidé de se réunir virtuellement au début de 2024 pour progresser dans cette tâche. Les mises à jour se feront en concomitance avec la refonte du PPI, qui est en cours.
- [9] **Informations actualisées communiquées par le secrétariat de la CIPV.** Des informations actualisées ont été fournies, en personne ou virtuellement, aux participants à la Consultation technique au sujet des activités du secrétariat de la CIPV, du Bureau de la CMP, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, de l'Observatoire de la CIPV, des travaux du Groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes, des activités de communication relatives à la CIPV et des attentes de la communauté de la CIPV pour l'avenir, de la durabilité du financement d'ePhyto, de la coordination des mesures prises à l'échelle mondiale en matière de prévention de la race tropicale 4 de la fusariose du bananier *Fusarium oxysporum* f. sp. *Cubense*, ainsi que des ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2023.
- [10] **Conclusions des ateliers régionaux de la CIPV.** À la suite de la présentation par le secrétariat de la CIPV d'informations actualisées au sujet des conclusions des ateliers régionaux, les participants à la Consultation technique ont formulé un certain nombre d'observations et de suggestions en vue d'améliorer la coordination de ces réunions annuelles:
- 1) ils sont convenus que les ORPV devraient contribuer à l'établissement de directives pour l'organisation des ateliers régionaux de la CIPV;
  - 2) ils ont constaté que l'affectation aux ateliers de membres du personnel du secrétariat de la CIPV différents d'une année sur l'autre posait des difficultés d'organisation en raison de l'absence de continuité;
  - 3) ils ont suggéré que, s'agissant des questions transversales (comme ePhyto ou les conteneurs maritimes), un unique exposé préenregistré soit préparé et utilisé dans tous les ateliers régionaux;
  - 4) ils sont convenus d'inclure un point permanent consacré aux ateliers régionaux de la CIPV dans l'ordre du jour des futures consultations techniques des ORPV.
- [11] **Principales responsabilités d'une ORPV.** Après avoir examiné le projet de document, les participants à la Consultation technique ont décidé d'en approfondir l'examen et d'adresser des observations aux auteurs au début de 2024. En outre, le document serait soumis à la CMP à sa 18<sup>e</sup> session, pour qu'elle en prenne note. Le document en question figure en **appendice 1** du présent rapport.

---

<sup>3</sup> À sa réunion de décembre, le Bureau de la CMP a approuvé cette suggestion. L'exposé sera présenté à la 18<sup>e</sup> session au titre du point 15.1 de l'ordre du jour.

- [12] **Rôle des ORPV aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement énoncé dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.** Les participants à la Consultation technique sont convenus qu'ils avaient un rôle important à jouer à l'appui de la mise en œuvre par leurs régions respectives des divers éléments constitutifs du Programme de développement. Plusieurs ORPV déploient déjà des efforts de taille à cet égard. Les participants sont également convenus de faire de cette question un point de l'ordre du jour permanent des consultations techniques et de l'ajouter systématiquement au Plan d'action qui en découle, dans le but de suivre les progrès accomplis à l'échelle régionale et de rendre compte des informations recueillies à cet égard aux autres organes de gouvernance de la CIPV.
- [13] **Rapport des ORPV.** Les 10 ORPV ont remis un rapport faisant état de leurs activités, notamment de leurs spécificités, des résultats qu'elles avaient obtenus sur le plan technique et en matière de développement des capacités, des problèmes posés par les organismes nuisibles d'apparition récente ou d'enjeux d'ordre phytosanitaire, des dispositions qu'elles avaient prises en matière de surveillance, et présentant des propositions de collaboration pour l'avenir. Sur la base de ces rapports, il a été suggéré de déterminer quelles questions pourraient faire l'objet d'un examen approfondi lors des futures consultations techniques, et un tableau récapitulatif des organismes nuisibles mentionnés par chaque ORPV a été établi, dans le but de déterminer lesquels présentaient un intérêt commun pour certaines régions. Ce tableau a éclairé les délibérations constructives menées au cours de la dernière journée de la Consultation, sur les liens de collaboration qui pourraient être instaurés entre ORPV.
- [14] **Rapports d'autres organisations.** Les représentants de l'ORPV de Colombie, l'Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Bureau sous-régional pour la Mésoamérique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont rendu compte des activités menées par leurs organisations respectives.
- [15] Plan d'action issu de la Consultation technique des ORPV. Les participants à la 35<sup>e</sup> Consultation technique:
- 1) sont convenus que le Plan d'action était un document évolutif et que d'autres points étaient susceptibles d'y être ajoutés, par exemple, entre autres, les activités relatives à la communication et l'approche «Une seule santé»;
  - 2) sont convenus d'examiner le Plan d'action présenté par la Présidente et d'y ajouter dans certaines sections des informations ou des compléments, portant en particulier sur les activités menées par leurs ORPV respectives;
  - 3) sont convenus de tenir une réunion virtuelle en préparation de la 18<sup>e</sup> session de la CMP, pour échanger des vues et exprimer des avis au sujet des documents qu'il était prévu de publier en ligne à cette occasion;
  - 4) sont convenus de diffuser et d'examiner la liste d'organismes nuisibles établie sur la base des rapports des ORPV et de déterminer les prochaines étapes;
  - 5) ont noté que l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique s'étaient portées volontaires pour représenter les ORPV dans le futur Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination de la recherche phytosanitaire;
  - 6) ont noté que l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient s'étaient portées volontaires pour représenter les ORPV dans le futur Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic.
- [16] À la fin de la Consultation, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes a passé le relais à l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA), qui présiderait la 36<sup>e</sup> Consultation technique. Les participants sont convenus de sélectionner le vice-président de la 36<sup>e</sup> Consultation technique pendant l'intersession. La 36<sup>e</sup> Consultation technique se tiendra à Panama, du 23 au 27 septembre 2024.

**Recommandations**

[17] À sa 18<sup>e</sup> session, la CMP est invitée à:

- 1) *Prendre note* du présent rapport.
- 2) *Prendre note* du document intitulé ***Fonctions et responsabilités élémentaires des organisations régionales pour la protection des végétaux***, qui figure à l'appendice 1 du présent document (CPM 2024/24\_01).